

SYMBIO

Société par actions simplifiée au capital de 1.023.206 euros

Siège social : 10, rue Specia – 69190 Saint Fons

521 148 890 RCS LYON

COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme

Le Président

M. Philippe ROSIER



Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			100 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 556 083	
Autres produits				1
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 656 083	1
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 772 025	1 120 343
Impôts, taxes et versements assimilés			6 973	2 820
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			47 152	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	1
CHARGES D'EXPLOITATION			4 826 151	1 123 164
RESULTAT D'EXPLOITATION			-2 170 068	-1 123 163
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			8 875 891	1 703 024
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			23 682	370
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			8 899 573	1 703 394
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			550 000	1 500 052
Intérêts et charges assimilées			4 815 109	2 403 934
Différences négatives de change			2 977	4 590
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			5 368 086	3 908 575
RESULTAT FINANCIER			3 531 487	-2 205 181
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 361 419	-3 328 344

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	699	543 202
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	699	543 202
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-699	-543 202
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	11 555 656	1 703 395
TOTAL DES CHARGES	10 194 936	5 574 941
BENEFICE OU PERTE	1 360 720	-3 871 546

SYMBIO

Société par actions simplifiée au capital de 1.023.206 euros

Siège social : 10, rue Specia – 69190 Saint Fons

521 148 890 RCS LYON

COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme

Le Président

M. Philippe ROSIER



Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	110 108 994	2 050 052	108 058 943	106 608 943
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	142 068		142 068	
ACTIF IMMOBILISE	110 251 062	2 050 052	108 201 011	106 608 943
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 067 300		3 067 300	
Autres créances	217 875 888		217 875 888	125 569 738
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	11 372 240		11 372 240	1 010 726
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 264 375		1 264 375	
ACTIF CIRCULANT	233 579 803		233 579 803	126 580 463
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 986 139		1 986 139	1 224 991
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	-3		-3	-3
TOTAL GENERAL	345 817 001	2 050 052	343 766 949	234 414 394

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 1 023 206)	1 023 206	1 022 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 115 151	4 116 317
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-3 871 546	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 360 720	-3 871 546
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 627 531	1 266 811
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 000 000	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	295 467 225	231 145 346
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 666 748	700 304
Dettes fiscales et sociales	5 444	543 202
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		758 730
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	341 139 418	233 147 583
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	343 766 949	234 414 394

ALTESIS

ERNST & YOUNG Audit

Symbio

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ALTESIS

Le Soleil Levant, Immeuble Sendai
11, chemin des Anciennes Vignes
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
S.A.R.L. au capital de € 60 000
443 299 706 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon-Riom

ERNST & YOUNG Audit

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Symbio

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Symbio,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Symbio relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme précisé dans la note « Titres de participation » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, une dépréciation des titres de participation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation, et apprécié le bien-fondé de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Champagne-au-Mont-d'Or et Lyon, le 28 juin 2024

Les Commissaires aux Comptes

ALTESIS



Isabelle Koenig

ERNST & YOUNG Audit



Nicolas Perlier

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	110 108 994	2 050 052	108 058 943	106 608 943
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	142 068		142 068	
ACTIF IMMOBILISE	110 251 062	2 050 052	108 201 011	106 608 943
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 067 300		3 067 300	
Autres créances	217 875 888		217 875 888	125 569 738
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	11 372 240		11 372 240	1 010 726
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 264 375		1 264 375	
ACTIF CIRCULANT	233 579 803		233 579 803	126 580 463
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 986 139		1 986 139	1 224 991
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	-3		-3	-3
TOTAL GENERAL	345 817 001	2 050 052	343 766 949	234 414 394

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 1 023 206)	1 023 206	1 022 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 115 151	4 116 317
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-3 871 546	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 360 720	-3 871 546
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 627 531	1 266 811
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 000 000	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	295 467 225	231 145 346
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 666 748	700 304
Dettes fiscales et sociales	5 444	543 202
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		758 730
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	341 139 418	233 147 583
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	343 766 949	234 414 394

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			100 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 556 083	
Autres produits				1
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 656 083	1
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 772 025	1 120 343
Impôts, taxes et versements assimilés			6 973	2 820
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			47 152	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	1
CHARGES D'EXPLOITATION			4 826 151	1 123 164
RESULTAT D'EXPLOITATION			-2 170 068	-1 123 163
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			8 875 891	1 703 024
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			23 682	370
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			8 899 573	1 703 394
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			550 000	1 500 052
Intérêts et charges assimilées			4 815 109	2 403 934
Différences négatives de change			2 977	4 590
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			5 368 086	3 908 575
RESULTAT FINANCIER			3 531 487	-2 205 181
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 361 419	-3 328 344

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	699	543 202
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	699	543 202
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-699	-543 202
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	11 555 656	1 703 395
TOTAL DES CHARGES	10 194 936	5 574 941
BENEFICE OU PERTE	1 360 720	-3 871 546

Annexes

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon le règlement ANC N°2014-03 mis à jour par le règlement ANC 2016-7 du 04 novembre 2016 et suivants.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

TITRES DE PARTICIPATIONS

La valeur des titres de participations correspondent au coût historique d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres incluant les frais d'acquisition. La valeur brute des titres de Symbio France est constituée par la valeur de souscription et la valeur reçue en rémunération de l'opération d'apport partiel d'actif, hors frais d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des actifs financiers est évaluée par référence notamment soit :

- à la quote-part des capitaux propres de la filiale,
- sur la base de multiples appliqués sur le résultat (EBE), en comparaison avec des multiples retenus dans des transactions comparables (secteur d'activité et taille d'entreprise),
- sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques et du développement de la technologie qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 9 ans. Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque entité et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe, auquel une prime de taille d'entreprise est appliquée. Au 31 décembre 2023, un taux d'actualisation de 14% et un taux de croissance à long terme de 1% a été retenu par le groupe dans l'évaluation de la valeur d'entreprise des titres de participation de la société Symbio France. La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ("discounted cash flows") utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des actifs financier présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché, du développement de la technologien le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

ACTIONS PROPRES

Le classement comptable des actions propres dépend de la finalité de détention :

- les actions propres sont classées en valeur mobilières de placement si elles font l'objet d'une affectation explicite ou implicite à la couverture de plans d'actions de performance attribués à certains salariés et aux dirigeants ;
- les actions propres sont classées en immobilisations financières si elles ne font pas l'objet d'une affectation explicite ou implicite à la couverture de plan d'actions ou si elles sont achetées en vue de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissements, ou de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

La comptabilisation d'une provision pour dépréciation des actions propres dépend de la finalité de détention :

- lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'actions de performance, il n'y a pas lieu de comptabiliser une provision pour dépréciation ;
- dans les autres cas, se référer à la méthodologie des titres de participations.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHARGES A REPARTIR

Les charges à répartir comprennent les frais d'émission et annexes des emprunts pour 1.2 m€ et crédit-bail pour 0.8 m€. Elles sont réparties sur la durée des emprunts et crédit-bail qui les ont générées.

INTEGRATION FISCALE

La Société et ses filiales françaises, détenues à 95 % au moins, ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu par l'article 223 A du Code général des impôts. Les économies d'impôt éventuelles réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées notamment aux résultats déficitaires des sociétés intégrées, sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice pour la Société.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

PRODUIT A RECEVOIR AU TITRE DU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe fiscal Symbio au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées. Le produit d'impôt est comptabilisé au niveau de Symbio France.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Faits caractéristiques

FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Une convention d'intégration fiscale a été conclue à effet au 1er janvier 2023 avec les filiales Symbio Innovation, Symbio Academy, Symbio France et Symbio SAS qui se trouve être la société mère, tête de groupe d'intégration fiscale. A ce titre, la créance du Crédit d'Impôt Recherche 2023 a été comptabilisée dans les comptes de Symbio SAS pour 5 046 k€.

La société Symbio SAS a souscrit à un tirage RCF en date du 13 décembre 2023 pour un montant maximum de 93 m€. La maturité du RCF est de 2 années renouvelable deux fois une année supplémentaire. Au 31/12/2023 le tirage du RCF s'est élevé à 41 m€. Les frais annexes à la souscription du RCF se sont élevés à 808 k€. Conformément aux principes du PCG, ces frais ont été reclassés en charges à répartir sur la durée de l'emprunt. Le renouvellement du RCF étant incertain à ce stade, Symbio a retenu une durée de 2 ans pour l'étalement de ces charges.

Symbio SAS a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale Symbio SH pour 550 k€ au cours de l'exercice. L'augmentation de capital a été faite en deux temps, au 20/03/2023 pour 300 k€ et au 30/08/2023 pour 250 k€. L'augmentation de la valeur des titres de participation de la filiale à la suite de ces deux opérations a été entièrement provisionnée dans les comptes de l'exercice. Symbio SAS a également souscrit à l'augmentation de capital de sa JV Innoplate pour 1.45 m€ au 18/09/2023.

Quatre plans d'Attribution Gratuite d'Action sont en cours au 31/12/2023, une distribution maximum de 17 403 actions est prévue.

Une augmentation de capital, qui fait suite à la résolution du premier plan d'Attribution Gratuite d'Action de 2021 a été réalisée en date du 20 juillet 2023. L'augmentation de capital correspond à la création de 1 166 actions d'une valeur nominale de 1€.

Le site Symphony a été inauguré en date du 01/09/2023. La construction du site a fait l'objet d'un contrat de crédit-bail sur une durée de 15 ans. A la suite de l'ouverture du site, les charges à répartir en relation avec le crédit-bail ont été reprises sur la durée du crédit-bail avec pour impact 20 k€ sur les comptes 2023. Les produits d'exploitations de la société correspondent exclusivement à la refacturation à sa filiale Symbio France des loyers de crédit-bail.

A l'exception de la filiale Symbio SH, toutes les autres sociétés du Groupe poursuivent leur développement sur l'exercice 2023.

Stellantis est entré au capital de la société en date du 27 juillet 2023. Michelin et Forvia, actionnaires majoritaires jusqu'à cette date, ont procédé à la cession d'une partie de leur participation dans Symbio SAS au profit de Stellantis. Elle permet ainsi à Stellantis d'entrer aux côtés de Michelin et Forvia dans le capital de la société à part égale (33,33% pour chaque actionnaire).

Notes sur le bilan

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	108 108 994		2 000 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			142 068
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	108 108 994		2 142 068
TOTAL GENERAL	108 108 994		2 142 068

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			110 108 994	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			142 068	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			110 251 062	
TOTAL GENERAL			110 251 062	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménagement.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL				

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 224 991	808 300	47 152	1 986 139
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 500 052	550 000		2 050 052
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	1 500 052	550 000		2 050 052
TOTAL GENERAL	1 500 052	550 000		2 050 052
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières		550 000		
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	142 068		142 068
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 067 300	3 067 300	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	5 046 472		5 046 472
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	750 743	750 743	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	212 078 673		212 078 673
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 264 375	1 264 375	
TOTAL GENERAL	222 349 631	5 082 418	217 267 213
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	41 000 000		41 000 000	
Emprunts et dettes financières divers	120 000 000		120 000 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 666 748	4 666 748		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	5 444	5 444		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	175 467 225	88 500 000	86 967 225	
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	341 139 418	93 172 193	247 967 225	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	41 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Devise de présentation	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue (%) Dividendes	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
SYMBIO NORTH AMERICA ETATS UNIS SAN DIEGO	USD	250 000 - 4 527 611	100 -	216 379 216 379	7 686 244 -	0 3 085 231
SA Symbio Advanced Technologies Suisse	CHF	100 000 1 221 806	100 -	91 772 91 772	2 947 293 -	5 746 990 214 809
SYMBIO Technology Co. Ltd	QNY	15 145 960 642 987	100 -	2 050 052 0	- -	0 4 846 064
SYMBIO France 69200 Venissieux	EUR	3 006 728 - 9 045 211	100 -	103 573 692 103 573 692	196 946 538 -	17 770 292 82 188 431
SYMBIO Innovation 69200 Venissieux	EUR	1 000 - 1 156 474	100 -	1 000 1 000	1 116 270 -	1 880 945 621 565
SYMBIO Academy 69200 Venissieux	EUR	1 000 - 319 715	100 -	1 000 1 000	513 194 -	21 400 25 172
SYMBIO Deutschland	EUR	25 000 - 12 230	100 -	25 000 25 000	726 519 -	717 729 25 503
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
Innoplata		8 300 200 23 234 169	50 -	4 150 100 4 150 100	2 158 972 -	4 676 860 90 912

Les capitaux propres des filiales présentés incluent le résultat de l'exercice ainsi que les provisions réglementées. Sauf indication contraire, les montants sont indiqués en euros.

Dans le cadre du protocole d'investissement conclu entre les groupes d'actionnaires Michelin, Faurecia et Stellantis, le déploiement de la mobilité Hydrogène est porté par Symbio et il est prévu dans ce cadre la création de plusieurs filiales à l'international détenue en direct par Symbio.

A cet effet, les sociétés ci dessus ont été créées.

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 023 206 euros décomposé en 1 023 206 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Charges à payer

FR00 - SYMBIO
5 Rue Simone Veil
69200 VENISSIEUX

Edité le 18/06/2024
Par nicolas CACLATZIS

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES A PAYER				
408110	Fournisseurs-fact non parvenues OD	387 452,74	700 303,83	-312 851,09
455810	interets CC des apports de JV		547 522,34	-547 522,34
455820	interets CC des apports de JV à par	1 467 225,13		1 467 225,13
448635	Taxes sur les salaires CAP		543 202,00	-543 202,00
TOTAL CHARGES A PAYER		1 854 677,87	1 791 028,17	63 649,70
TOTAL GÉNÉRAL		1 854 677,87	1 791 028,17	63 649,70

Produits à recevoir

FR00 - SYMBIO
5 Rue Simone Veil
69200 VENISSIEUX

Édité le
Par

18/06/2024
nicolas CACLATZIS

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
455809	Associés - intérêts courus GROUPE	8 921 245,64	1 703 024,36	7 218 221,28
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		8 921 245,64	1 703 024,36	7 218 221,28
TOTAL GÉNÉRAL		8 921 245,64	1 703 024,36	7 218 221,28

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges constatées d'avance	1 264 375,11		1 264 375,11
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 264 375,11		1 264 375,11

Autres informations

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

	Montants en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	75 500 000
Autres engagements donnés	
Total	75 500 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La société a mis en place un contrat de crédit-bail immobilier pour le financement du site de Saint-Fons. Le montant total du contrat, soit 75.5 m€ couvre le financement du terrain pour 4.9 m€ et de la construction pour 70.7 m€.

La durée du contrat s'élève à 15 ans à compter du 31 août 2023.

Symbio SAS bénéficie d'une option d'achat de 11.3 m€ à l'issue des 15 ans.

L'encours financier du contrat s'élève à 72.4 m€ au 31 décembre 2023.

Les redevances payées sur l'exercice s'élèvent à 3.8 m€, les redevances restant à payer (hors option d'achat de 11.3 m€) s'élèvent à 76.3 m€.

L'amortissement qui aurait été pratiqué si la société avait acquis le bien représente 943 k€ pour l'exercice 2023.

Des frais d'émission d'emprunt ont été inscrit au bilan dans le compte de charges à étaler et s'élevait au 31/12/2021 à 1 224 991€. Au 31/12/2023, ce montant est désormais de 1 197 768.98 € compte tenu du début d'amortissement en date du 01/09/2023, date d'ouverture du site Symphony.

ENGAGEMENTS RECUS

Dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier, SYMBIO SAS a reçu un cautionnement solidaire des sociétés SPIKA et FAURECIA EXHAUST INTERNATIONAL à hauteur de 32 500 000 € chacune et pour la durée du crédit-bail.

Les sociétés SPIKA et FAURECIA EXHAUST INTERNATIONAL ont donné une GAPD au titre de l'avance IPCEI reçue de 60 m€ chacun jusqu'à la fin du contrat.

SYMBIO

Société par actions simplifiée au capital de 1.023.206 euros

Siège social : 10, rue Specia – 69190 Saint Fons

521 148 890 RCS LYON

COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme

Le Président

M. Philippe ROSIER



Annexes

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon le règlement ANC N°2014-03 mis à jour par le règlement ANC 2016-7 du 04 novembre 2016 et suivants.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

TITRES DE PARTICIPATIONS

La valeur des titres de participations correspondent au coût historique d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres incluant les frais d'acquisition. La valeur brute des titres de Symbio France est constituée par la valeur de souscription et la valeur reçue en rémunération de l'opération d'apport partiel d'actif, hors frais d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des actifs financiers est évaluée par référence notamment soit :

- à la quote-part des capitaux propres de la filiale,
- sur la base de multiples appliqués sur le résultat (EBE), en comparaison avec des multiples retenus dans des transactions comparables (secteur d'activité et taille d'entreprise),
- sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques et du développement de la technologie qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 9 ans. Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque entité et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe, auquel une prime de taille d'entreprise est appliquée. Au 31 décembre 2023, un taux d'actualisation de 14% et un taux de croissance à long terme de 1% a été retenu par le groupe dans l'évaluation de la valeur d'entreprise des titres de participation de la société Symbio France. La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ("discounted cash flows") utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des actifs financier présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché, du développement de la technologique le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

ACTIONS PROPRES

Le classement comptable des actions propres dépend de la finalité de détention :

- les actions propres sont classées en valeur mobilières de placement si elles font l'objet d'une affectation explicite ou implicite à la couverture de plans d'actions de performance attribués à certains salariés et aux dirigeants ;
- les actions propres sont classées en immobilisations financières si elles ne font pas l'objet d'une affectation explicite ou implicite à la couverture de plan d'actions ou si elles sont achetées en vue de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissements, ou de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

La comptabilisation d'une provision pour dépréciation des actions propres dépend de la finalité de détention :

- lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'actions de performance, il n'y a pas lieu de comptabiliser une provision pour dépréciation ;
- dans les autres cas, se référer à la méthodologie des titres de participations.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHARGES A REPARTIR

Les charges à répartir comprennent les frais d'émission et annexes des emprunts pour 1.2 m€ et crédit-bail pour 0.8 m€. Elles sont réparties sur la durée des emprunts et crédit-bail qui les ont générées.

INTEGRATION FISCALE

La Société et ses filiales françaises, détenues à 95 % au moins, ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu par l'article 223 A du Code général des impôts. Les économies d'impôt éventuelles réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées notamment aux résultats déficitaires des sociétés intégrées, sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice pour la Société.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

PRODUIT A RECEVOIR AU TITRE DU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe fiscal Symbio au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées. Le produit d'impôt est comptabilisé au niveau de Symbio France.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Faits caractéristiques

FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Une convention d'intégration fiscale a été conclue à effet au 1er janvier 2023 avec les filiales Symbio Innovation, Symbio Academy, Symbio France et Symbio SAS qui se trouve être la société mère, tête de groupe d'intégration fiscale. A ce titre, la créance du Crédit d'Impôt Recherche 2023 a été comptabilisée dans les comptes de Symbio SAS pour 5 046 k€.

La société Symbio SAS a souscrit à un tirage RCF en date du 13 décembre 2023 pour un montant maximum de 93 m€. La maturité du RCF est de 2 années renouvelable deux fois une année supplémentaire. Au 31/12/2023 le tirage du RCF s'est élevé à 41 m€. Les frais annexes à la souscription du RCF se sont élevés à 808 k€. Conformément aux principes du PCG, ces frais ont été reclassés en charges à répartir sur la durée de l'emprunt. Le renouvellement du RCF étant incertain à ce stade, Symbio a retenu une durée de 2 ans pour l'étalement de ces charges.

Symbio SAS a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale Symbio SH pour 550 k€ au cours de l'exercice. L'augmentation de capital a été faite en deux temps, au 20/03/2023 pour 300 k€ et au 30/08/2023 pour 250 k€. L'augmentation de la valeur des titres de participation de la filiale à la suite de ces deux opérations a été entièrement provisionnée dans les comptes de l'exercice. Symbio SAS a également souscrit à l'augmentation de capital de sa JV Innoplate pour 1.45 m€ au 18/09/2023.

Quatre plans d'Attribution Gratuite d'Action sont en cours au 31/12/2023, une distribution maximum de 17 403 actions est prévue.

Une augmentation de capital, qui fait suite à la résolution du premier plan d'Attribution Gratuite d'Action de 2021 a été réalisée en date du 20 juillet 2023. L'augmentation de capital correspond à la création de 1 166 actions d'une valeur nominale de 1€.

Le site Symphony a été inauguré en date du 01/09/2023. La construction du site a fait l'objet d'un contrat de crédit-bail sur une durée de 15 ans. A la suite de l'ouverture du site, les charges à répartir en relation avec le crédit-bail ont été reprises sur la durée du crédit-bail avec pour impact 20 k€ sur les comptes 2023. Les produits d'exploitations de la société correspondent exclusivement à la refacturation à sa filiale Symbio France des loyers de crédit-bail.

A l'exception de la filiale Symbio SH, toutes les autres sociétés du Groupe poursuivent leur développement sur l'exercice 2023.

Stellantis est entré au capital de la société en date du 27 juillet 2023. Michelin et Forvia, actionnaires majoritaires jusqu'à cette date, ont procédé à la cession d'une partie de leur participation dans Symbio SAS au profit de Stellantis. Elle permet ainsi à Stellantis d'entrer aux côtés de Michelin et Forvia dans le capital de la société à part égale (33,33% pour chaque actionnaire).

SYMBIO Société par actions simplifiée au capital de 1.023.206 euros Siège social : 10, rue Specia – 69190 Saint Fons 521 148 890 RCS LYON (la « Société »)	SYMBIO A French "<i>société par actions simplifiée</i>" with a share capital of EUR 1,023,206 euros Registered office: 10, rue Specia – 69190 Saint Fons 521 148 890 RCS LYON (The « Company »)
<u>PROCÈS VERBAL</u> <u>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE</u> <u>DU 16 JUILLET 2024</u> L'an deux mille vingt-quatre, Le seize juillet, Les associés de la société SYMBIO se sont réunis en assemblée générale mixte, par visioconférence, sur convocations adressées à chaque associé. Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire. L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe ROSIER, en sa qualité de Président. Les sociétés ALTESIS et ERNST & YOUNG AUDIT, commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoquées, sont absentes excusées. La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1.022.040 actions sur les 1.022.040 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée : - les justificatifs des convocations régulières des associés,	<u>MINUTES OF THE COMBINED GENERAL MEETING</u> <u>OF JULY 16, 2024</u> In the year two thousand and twenty-four, On July 16th, Shareholders of the company Symbio have gathered in a Combined General Meeting, by visioconference, in response to invitations sent to each associate. An attendance sheet was drawn up and signed by each shareholder attending the meeting, either in his own name or as a proxy. The meeting was chaired by Philippe Rosier, in his capacity as President. ALTESIS and ERNST & YOUNG AUDIT, the company's statutory auditors, were duly convened to attend, but were excused. The attendance sheet, certified as accurate by the officers of the meeting, shows that the shareholders present or having given a proxy hold 1.022.040 shares out of the 1,022,040 shares entitled to vote. Consequently, the general meeting, having met the required quorum, is duly constituted and may validly deliberate. The President places on the desk and makes available to the meeting : - Proof of regular convocation of shareholders,

- une copie de la lettre de convocation des commissaires aux comptes, - la feuille de présence et la liste des associés, - l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023, - les comptes consolidés arrêtés le 31 décembre 2023, - le rapport de gestion du Président, - le rapport du Président sur l'attribution gratuite d'actions, - les rapports des commissaires aux comptes, - un exemplaire des statuts de la société, - le projet des statuts modifiés, - le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée. Le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : <u>ORDRE DU JOUR</u> <u>A titre Ordinaire :</u> - Rapport de gestion du Président, - Rapport du Président sur les comptes consolidés, - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,	- a copy of the letter convening the meeting, - the attendance sheet and list of shareholders, - the inventory and annual financial statements, including the balance sheet, income statement and notes, for the year ended December 31, 2023, - the consolidated financial statements for the year ended December 31, 2023, - the President's management report, - the President's report on the allocation of bonus shares, - the statutory auditors' reports, - a copy of the company's bylaws, - the draft amended bylaws, - the text of the resolutions submitted to the vote of the Meeting. The President declares that the documents referred to above have been sent to the associates or made available to them at the registered office since the meeting was convened. The general meeting acknowledges this declaration. The President then reminds the meeting that it is called to deliberate on the following agenda: <u>AGENDA</u> <u>Ordinary Agenda :</u> - Management report of the President, - President report on the consolidated accounts, - Statutory auditor's report on the financial statements for the year ended December 31, 2023, - Statutory Auditor's report on the consolidated financial statements for the year ended December 31, 2023, - Special report of the Statutory Auditors on regulated agreements, - Approval of the financial statements for the year ended December 31,
---	--

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président, - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, - Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. <u>A titre Extraordinaire :</u> - Rapport du Président, - Modification de l'article 2 des statuts intitulé « Objet », - Questions diverses, - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. Il a préalablement été exposé que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires leur ont été régulièrement communiqués. En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale a pris les décisions suivantes : <u>A titre Ordinaire :</u> PREMIERE RESOLUTION (<i>Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2023 – quitus</i>) L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1.360.720 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code. En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.	2023 and discharge of the management, - Appropriation of net income for the year ended December 31, 2023, - Agreements referred to in Article L. 227-10 of the Commercial Code, <u>Extraordinary Agenda :</u> - President's report, - Amendment to article 2 of the bylaws entitled "Objet Social", - Various matters, - Powers to carry out formalities. They were informed that the documents and information required by law had been duly provided to them. As a result of the foregoing, the General Meeting took the following decisions: <u>Ordinary Agenda :</u> FIRST RESOLUTION (<i>Approval of the financial statements for the year ended December 31, 2023 and discharge of the management</i>) The general meeting, having considered the President's report and the Statutory Auditors' report, approves the annual financial statements, i.e. the balance sheet, income statement and notes to the financial statements for the year ended December 31, 2023, as presented, showing a profit of 1,360,720 euros, and the transactions reflected in these financial statements and summarized in these reports. Pursuant to Article 223 quater of the French General Tax Code, the general meeting acknowledges the absence of expenses and charges referred to in Article 39-4 of said Code. Consequently, the general meeting gives the President full and unreserved discharge in respect of the performance of his duties for the year just ended.
--	---

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1.360.720 euros, en totalité au compte « Report à nouveau », ainsi porté à la somme de – 2.510.826 euros.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions et engagements réglementés qui sont intervenus ou se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé, tels qu'ils résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce dont il a été donné lecture.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A titre Extraordinaire :

QUATRIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 2 des statuts intitulé « Objet »)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président et du projet de statuts

This resolution, put to the vote, is adopted unanimously.

SECOND RESOLUTION

(Appropriation of net income for the year ended December 31, 2023)

The general meeting, having heard the President's report, resolves to allocate the net income for the year of 1,360,720 euros in full to the "Retained earnings" account, bringing it to - 2,510,826 euros.

In accordance with the law, the General Meeting notes that no dividends have been distributed since the Company was incorporated.

This resolution, put to the vote, is adopted unanimously.

THIRD DECISION

(Approval of the agreements referred to in Article L. 227-10 of the Commercial Code)

The general meeting, voting under the quorum and majority conditions required for ordinary general meetings, approves the related-party agreements and commitments entered into or continuing during the year ended, as set out in the Statutory Auditors' special report on agreements governed by articles L. 227-10 et seq. of the French Commercial Code, which has been read out.

This resolution, put to the vote, is adopted unanimously.

Extraordinary Agenda :

FOURTH RESOLUTION

(Amendment to article 2 of the bylaws entitled « Objet »)

The Annual General Meeting, having reviewed the President's report and the draft

modifiés en son article 2, décide de supprimer deux (2) points de l'objet social qui est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- *toute opération de recherche et développement et commercialisation en matière de systèmes énergétiques et motorisation hybride ou électrique ;*
- *la réalisation d'études économiques et technologiques autour des systèmes énergétiques et des motorisations hybrides ou électriques ;*
- *la participation a tout type de société ou à toute entreprise, société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous les moyens, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, d'alliance ou de prise de participation.*

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des décisions pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Articles of Association as amended in Article 2, resolves to delete two (2) items from the corporate purpose, which is now worded as follows:

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- *toute opération de recherche et développement et commercialisation en matière de systèmes énergétiques et motorisation hybride ou électrique ;*
- *la réalisation d'études économiques et technologiques autour des systèmes énergétiques et des motorisations hybrides ou électriques ;*
- *la participation a tout type de société ou à toute entreprise, société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous les moyens, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, d'alliance ou de prise de participation.*

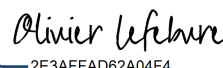
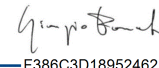
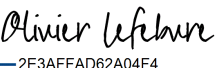
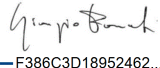
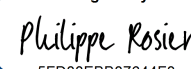
Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. »

This resolution, put to the vote, is adopted unanimously.

FIFTH RESOLUTION

(Powers to carry out formalities)

The general meeting gives full powers to the President and to the bearer of a copy or extract of the minutes of the meeting to carry out all legal formalities arising from the adoption of the foregoing resolutions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés titulaires d'actions ordinaires. Pour SPIKA Mme Carine Damois Signé par :  5FDBB159F3E64F6... Pour Faurecia M. Olivier Lefebvre DocuSigned by:  2E3AFFAD62A04F4... Pour Stellantis M. Giorgio Fossati DocuSigned by:  F386C3D18952462... Président de séance/Président de la Société M. Philippe Rosier DocuSigned by:  5FD88EBB87644F8...	This resolution, put to the vote, is adopted unanimously. There being no further business, the President declares the meeting adjourned. These minutes have been drawn up and read and signed by the shareholders holding ordinary shares. For SPIKA Ms Carine Damois Signé par :  5FDBB159F3E64F6... For Faurecia Mr. Olivier Lefebvre DocuSigned by:  2E3AFFAD62A04F4... For Stellantis Mr. Giorgio Fossati DocuSigned by:  F386C3D18952462... Chairman of the meeting/Company's President Mr. Philippe Rosier DocuSigned by:  5FD88EBB87644F8...
--	---